



**Mme et Mr Jean BROSSAMAIN**  
**18 Rue des Figuiers**  
**34450 VIAS**

**LRAR N°1A 199 917 84615**

**Nos réf : JD/MCL/GZ – 20250106**

**Affaire suivie par : Ghislaine ZNASSNI**

**Courriel : [g.znassni@ville-vias.fr](mailto:g.znassni@ville-vias.fr)**

**Tél : 04.67.21.21.43**

**Objet : Emprise communale / Chemin du Jeu de Mail et la Rue des Figuiers**

Vias, le 31 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Suite à une offre d'achat de l'emprise communale située entre le Chemin du Jeu de Mail et la Rue des Figuiers, entre les parcelles 235, 236 et 194.

Je vous informe que la Ville envisage une cession aux conditions suivantes :

- Offre d'achat **à partir de 73,75€/m<sup>2</sup>**,
- Emprise à définir par acte de géomètre : **222 m<sup>2</sup> environ**,
- Frais annexes (géomètre, géodétection, Notaire) : à la charge exclusive de l'acquéreur.

Je vous précise que la Commune est tenue de soumettre la cession de l'emprise à l'ensemble des propriétaires riverains, en l'occurrence des deux parcelles jouxtant l'emprise à céder (parcelles cadastrées BZ n° 235 et 236).

Compte tenu des éléments qui précèdent, il convient, sous un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier, de retourner votre proposition d'achat écrite à la collectivité avec mention du prix, étant entendu que le terrain, situé en zone urbaine constructible (zone UC du PLU), a fait l'objet d'une estimation par les Services Fiscaux à hauteur de 73,75 €/m<sup>2</sup> et que la cession ne saurait s'opérer à un prix inférieur à celui évalué par ces derniers.



Au terme de ce délai, la Ville pourra alors se positionner sur les différentes offres réceptionnées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**

